

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Lundi 11 Décembre 2017

Présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice ; à l'exception de : -Mmes Marilène DENEUVILLE,-Charline FRAMMERY,-Sylviane LARDEUR,-Mrs Jean-Claude BOUFFART,-et Joseph-Marie EVRARD.(absents excusés)

Secrétaire de la séance : -Mr Jean Claude MILLAMON

1) Après lecture du Compte-rendu de la réunion du Jeudi 2 Novembre 2017, Mr le Maire apporte quelques précisions sur les différents points abordés ce jour-là :

a. La société SUEZ a réalisé le **branchement d'eau à La Chapelle Notre Dame des Ardents**. Le coût s'élève à **1 831,67 € TTC**. Un devis pour le raccordement et la mise en service à l'intérieur de la chapelle est attendu.

b. Un sondage est en cours pour une possible organisation **d'un mini centre de loisirs du 23 au 27 Avril 2018**. A ce jour, aucune réponse reçue !

c. Le traçage de jeux dans la cour du groupe scolaire a été effectué. Les enseignants en sont très satisfaits.

d. Le Mercredi 6 Décembre, la commune a reçu son **diplôme « Bouquet d'Or »** pour sa participation à l'opération « Fleurir le Pas De Calais ».

2) L'ordre du jour de la séance est relu:

a) Nouvelle Proposition de zonage pour la commune dans le cadre du P L U I: Mr le Maire présente à l'assemblée le nouveau zonage proposé suite aux nombreuses observations formulées lors de la dernière réunion du conseil municipal. L'interdiction de construire dans les hameaux est maintenue mais la plupart des autres demandes ont été retenues par le bureau d'étude en charge du dossier dont l'extension de la zone artisanale. Cependant, il faut absolument déterminer la ou les zones à urbaniser pour le futur. Plusieurs solutions sont exposées.

Après délibération, le Conseil Municipal, demande le déclassement en zone agricole de parcelles situées rue Hamet au regard du dénivelé important qui rend très difficile l'urbanisation et propose la création d'une zone à urbaniser autour du stade municipal avec un accès par la rue des creuses et la possibilité d'utiliser l'impasse de la Madeleine en sens unique car l'accès en restera toujours étroit et ardu. Cette zone se trouverait à proximité du centre communal et correspondrait à la surface foncière recherchée avec possibilité d'extension. Il est par ailleurs demandé l'avis d'un lotisseur. Mr le Maire est chargé de transmettre et d'argumenter ces propositions en communauté de communes du Pays de LUMBRES.

b) Projets d'Investissements pour 2018 :

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de programmer pour 2018 :

1. La poursuite de la **rénovation de la voirie si le Conseil Départemental poursuit son aide pour 2018** : avec : -la rue des 6 pipes, -la rue des carrières,-la rue du Val du Bois,- la rue des Dornes (partie à partir des Transports Lefebvre).

2. Le **report de la rénovation complète de l'éclairage public**. (soutiens financiers obtenus auprès de la F D E et du T E P C V). Après appel d'offres, les travaux seront réalisés par l'entreprise Blot de Wizernes. (38 144.56€ TTC)

3. Le **report de la Défense Incendie**, pour la seconde fois car le Conseil Départemental décidera de son aide en Juin 2018. La DETR reste acquise jusqu'en Octobre 2018.

4. La **construction d'un abri attenant au local technique** et en limite de propriété pour stocker le gros matériel (remorque, lame à neige, e t c ,... ;)

Mr le Maire est chargé **d'effectuer les démarches nécessaires** et de **demandeur des devis** pour les nouveaux projets envisagés.

c) Sécurité des piétons sur la RN42 à La Raiderie :

Mr le Maire donne lecture du courrier adressé par Mme DELOHEN et signé par de nombreux riverains de la RN42.

Une nouvelle fois, la vitesse excessive des véhicules motorisés est évoquée. Les radars pédagogiques mis en place ne sont plus suffisants. **Les piétons et surtout les enfants ne sont plus en sécurité sur cette voie.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :-de réaliser en début d'année 2018 **une allée piétonne du N°3 au N°19** ;- et de refaire toute la signalisation routière. Il est aussi envisagé la pose de bandes gravillonnées, la mise en place de **panneaux « Danger Piétons »**. La voie étant départementale, le Conseil Municipal demande à Mr Le Maire de contacter la Maison du Département afin d'obtenir son avis, ainsi qu'un éventuel soutien financier. Par ailleurs, Mr le Maire a réclamé une nouvelle fois **davantage de contrôles de vitesse** à la gendarmerie de Lumbres

d) Demandes de Subventions :

Comme les années précédentes, le Conseil Municipal décide d'accorder une **aide de 100€ aux jeunes qui suivent une formation BAFA** et qui s'engagent à encadrer le centre de loisirs communal.

Par contre, il refuse la demande de subvention 2018 de l'AFMTELETHON.

e) Distribution du colis aux Aînés :

Mr le Maire rappelle la distribution des colis aux aînés de plus de 70 ans. Ceux-ci sont fournis par l'épicerie du village. La répartition pour la **distribution les 21/22/23 Décembre**, est donnée.

Les employés communaux recevront leur colis après **l'Arbre de Noël des enfants programmé le Vendredi 22 Décembre à 19h.**

f) Questions diverses :

1. Indemnité de Mr Pascal HENON, employé communal : Mr le Maire informe le Conseil Municipal que malgré plusieurs demandes au Centre de Gestion de la Fonction Publique, l'ancienneté de Mr Pascal HENON, employé communal depuis 2003, ne peut être reprise contrairement à d'autres collègues .Il n'est actuellement qu'au 7ème échelon. On peut compenser ce désavantage par une modification de son indemnité de technicité, solution proposée par le centre de gestion du P d C. Après délibération, Le Conseil Municipal choisit **de promouvoir la classe d'emploi** de Mr P HENON à compter du 1^{er} Janvier 2018.L'arrêté modificatif sera demandé au centre de gestion.

2. Véhicule électrique : -Celui-ci sera livré par la Sté NISSAN entre le 18 et le 22 Décembre.

3. La pose d'un **tuyau au bout de la rue des Grands Bois** à Watterdal est évoquée. Mr le Maire a répondu qu'il s'agissait d'une **réalisation d'urgence** suite aux importantes coulées d'eau qui avaient provoqué une inondation de sous-sol. Une meilleure solution sera mise en place en Janvier avec l'aide d'une grue.

4. Le **Bistrot/épicerie/multi-services** est ouvert depuis le 3 Décembre. Il s'agit à présent **de le faire vivre** comme le distributeur de pains, et les Délices de Léa !

5. Une **friterie** sera présente sur la place, le **Dimanche de 18h30 à 22h**, à compter de Janvier 2018.

6. Il est demandé de relancer la sté Orange afin d'obtenir une armoire en remplacement des branchements précaires réalisés au pignon de la mairie.